

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Période du 8 et 9 Mars 2025

GARD

- ✚ VESTRIC : stade municipal du 07.03.25 au 10 mars inclus.
- ✚ LE VIGAN : stade intercommunal Brun d'Arre du 7 au 9 mars inclus.
- ✚ LAUDUN L'ARDOISE : terrains engazonnés du complexe sportif de Lascours du 7 mars au mercredi 12 mars inclus. **Terrain de repli pour la rencontre D2 A Terrain annexe Ludovic Labeaume de Chusclan**
- ✚ LES MAGES : stade municipal du Coussac ainsi que l'annexe du 9 au 10 mars inclus.

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 07/03/2025 15:42